



## IN **FO** CSE du jeudi 6 février 2020 à St Herblain

Délégation **FO**

**Bruno DIEPPEDALLE**  
**Pascal CHABAS**  
**Fabrice CASSEREAU**  
**Julien MOREAU**  
**Stéphanie RAFFIN**

**Représentant Syndical**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Suppléante**

**PRESENTS POUR LA DIRECTION :** **Antoine PLAQUEVENT**  
**Julie GIBOUIN**

**DR**  
**DRH**

**Bretagne/PDL**  
**Bretagne/PDL**

En préambule, les Élus et Représentants Syndicaux du CSE des Pays de la Loire, ont demandé à la direction de leur communiquer la liste nominative des salariés de l'AFPA PDL dont le départ volontaire a été validé. La direction a indiqué qu'elle ne donnerait pas cette liste nominative arguant du fait que le National a refusé de donner cette autorisation. Les Délégations Syndicales ont donc demandé une suspension de séance. A la reprise de la réunion la motion ci-dessous a été lue et soumise aux votes:

### **" MOTION DES ELUS CSE-E PDL**

*Les élus et représentants syndicaux du CSE PDL, rappellent à la direction que cette instance est la fusion des CE, CHSCT, DP et à ce titre, traite tous les sujets de ces différentes instances représentatives du personnel.*

*Le CSE afin d'effectuer le suivi nécessaire individuel des salariés impactés par le PSE de l'AFPA, demande d'avoir la liste nominative des salariés partant dans le cadre du PDV, avec l'indication du caractère protégé de certains salariés, afin de leur garantir une équité de traitement et le respect de leurs droits sur leur condition de départ telle que définie par le livre 1.*

*Le refus du directeur régional de communiquer cette liste nominative, suite à une directive de la direction générale est jugé irrecevable.*

*Madame la directrice générale, pouvez-vous nous confirmer avoir donné l'instruction, de ne pas communiquer la liste des salariés impactés par le PSE de l'AFPA, qu'ils soient protégés ou non.*

*Les élus exigent la production de cette liste et interpellent les autorités compétentes en cas de nouveau refus. "*

### **Résultat du vote:**

Nbr de votants: 11

Nbr de votes favorables: 11

Nbr de votes défavorables: 0

**Suite à ce vote, la motion a été transmise à la direction générale.**

### **Point 1: Informations du Président**

- **Transition Pro :**

Des antennes de l'organisme Transition Pro (anciennement Fongecif) vont être ouverte dans les Centres, ou Antennes, AFPA de Cholet, La Roche sur Yon, Le Mans et peut-être Angers. Une convention de mise à disposition a été signée entre l'AFPA et Transition Pro ainsi que le montant d'un loyer.

- **Pôle Emploi :**

Le Directeur Régional de l'AFPA a déjeuné avec la Directrice Régionale de Pôle Emploi. Il semblerait que suite à la décision du gouvernement de confier la responsabilité du pilotage de l'offre de formation

professionnelle au Conseil Régional, Pôle Emploi conserve la maîtrise des budgets qui lui ont été alloués.

## Point 2 : Désignation par le CSE-E des Représentants de Proximités

Centre AFPA	<b>SAINT HERBLAIN</b>
Nbre de RP maximum	3
Représentants de Proximités désignés	<b>Nolwenn BELIART SANTA-CRUZ</b>
	<b>Nathalie RICHARD</b>
	<b>Yohann GODINOT</b>

Centre AFPA	<b>LA ROCHE / FONTENAY</b>
Nbre de RP maximum	3
Représentants de Proximités désignés	<b>Julien MOREAU</b>
	<b>Laurent BELLOUART</b>
	<b>Jean-Louis GIOCANTI</b>

Centre AFPA	<b>LE MANS / LAVAL</b>
Nbre de RP maximum	3
Représentants de Proximités désignés	<b>Isabelle BOULLON</b>
	<b>Bruno DIEPPEDALLE</b>
	<b>Jérémy BRETON</b>

Centre AFPA	<b>ANGERS / CHOLET</b>
Nbre de RP maximum	3
Représentants de Proximités désignés	<b>Marie-Hélène ANTOINE</b>
	<b>Yves CHERRÉ</b>

Centre AFPA	<b>SAINT NAZAIRE</b>
Nbre de RP maximum	2
Représentants de Proximités désignés	<b>Laure GIRARD</b>
	<b>Hervé MARCAULT</b>

Centre AFPA	<b>Direction Régionale</b>
Nbre de RP maximum	2
Représentants de Proximités désignés	<b>Djamila SADOUNI</b>
	<b>Béatrice HUCHET</b>

Centre AFPA	<b>DOUÉ LA FONTAINE</b>
Nbre de RP maximum	2
Représentants de Proximités désignés	<b>Jean-Marie HUMEAU</b>
	<b>Claudine BOSSUET</b>

## Point 3 : Vote du règlement intérieur du Comité Economique et Social de l'Etablissement AFPA des Pays de la Loire et mise en place des commissions obligatoires et facultatives

Le règlement intérieur du CSE-E a fait l'objet d'une relecture complète et d'un échange entre les membres du CSE et la direction. Ce règlement fait l'objet d'un consensus, mais certains éléments doivent être reformulés. Il sera vraisemblablement adopté lors d'un prochain CSE.

### Mise en place des Commissions:

- Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (Commission SSCT):**  
 La commission est composée de 7 membres élus du CSE, dont le référent pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes, auquel s'ajoute le Secrétaire Adjoint du CSE. La commission se réunit au minimum 4 fois par an et elle est présidée par le Président du CSE (Directeur Régional), ou son représentant. Afin de préparer le travail de la commission, chaque membre dispose d'un jour de délégation par mois.

<b>Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail</b>		<b>Centre</b>
<b>Hervé MARCAULT</b>	Secrétaire Adjoint du CSE	<b>St Nazaire</b>
<b>Mélanie CLOUET</b>	Réferente pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes	<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Djamila SADOUNI</b>	Élu CSE-E	<b>Direction Régionale</b>
<b>Thierry MERDY</b>	Élu CSE-E	<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Jérémy BRETON</b>	Élu CSE-E	<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Pascal CHABAS</b>	Élu CSE-E / Élu CSE-Central	<b>La Roche / Fontenay</b>
<b>Fabrice CASSEREAU</b>	Élu CSE-E	<b>La Roche / Fontenay</b>
<b>Martial MIRAILLES</b>	Élu CSE-E	<b>St Herblain</b>

- **Commission Emploi et Social :**

Elle est composée de 6 membres dont au moins 2 élus du CSE et présidée par l'un d'entre eux. Elle a pour mission d'appuyer le CSE-E dans le cadre des sujets portés à sa consultation. Elle peut étudier également toute question relative au suivi de l'emploi.

<b>Commission Social et Economique</b>		<b>Centre</b>
<b>Thierry CHOPINEAU</b>	Président de la commission Social et Economique	<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Nolwenn BELIARD SANTA-CRUZ</b>	Élu CSE-E	<b>St Herblain</b>
<b>Loïc CHOTARD</b>	Élu CSE-E	<b>Angers / Cholet</b>
<b>Martial MIRAILLES</b>	Élu CSE-E	<b>St Herblain</b>
<b>DIEPPEDALLE Bruno</b>		<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Fabrice CASSEREAU</b>	Élu CSE-E	<b>La Roche / Fontenay</b>

- **Commission Activités Sociales et Culturelles (ASC) :**  
 Cette commission est en charge de la distribution du budget alloué aux activités sociales et culturelles par l'AFPA. Ce budget correspond à 0.45% de la masse salariale brute annuelle de l'AFPA.

<b>Commission Activités Sportives et Culturelles</b>		<b>Centre</b>
<b>Thuerry MERDY</b>	Président de la Commission ASC	<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Djamila SADOUNI</b>	Élu CSE-E	<b>Direction Régionale</b>
<b>Isabelle BOULLON</b>		<b>Laval / Le Mans</b>
<b>Laure GIRARD</b>	Élu CSE-E	<b>St Nazaire</b>
<b>Pascale DUFFAY</b>	Élu CSE-E	<b>Cholet</b>
<b>Béatrice HUCHET</b>	Élu CSE-E	<b>Direction Régionale</b>
<b>Stéphanie RAFFIN</b>	Élu CSE-E	<b>La Roche /Fontenay</b>
<b>Julien MOREAU</b>	Élu CSE-E	<b>La Roche /Fontenay</b>
<b>Loïc CHOTARD</b>		<b>Angers Cholet</b>
<b>Martial MIRAILLES</b>	Élu CSE-E	<b>St Herblain</b>

- **Commission facultative Economie-Avenir de l'AFPA-Suivi du PSE :**  
Cette commission est composée des membres du bureau du CSE-E et aura pour objet d'aider le CSE dans sa réflexion sur des sujets économiques, de perspectives futures et de suivre la mise en œuvre du PSE.

<b>Commission économique-Avenir de l'AFPA-Suivi du PSE</b>		<b>Centre</b>
<b>Christine MARAIS</b>	Présidente de la Commission économique-avenir de l'AFPA-suivi du PSE	<b>Laval/Le Mans</b>
<b>Mélanie CLOUET</b>	Élu CSE-E	<b>Laval/Le Mans</b>
<b>Djamila SADOUNI</b>	Élu CSE-E	<b>Direction Régionale</b>
<b>Loïc CHOTARD</b>	Représentant Syndical CFDT au CSE-E	<b>Angers / Cholet</b>
<b>Thierry MERDY</b>	Élu CSE-E	<b>Laval/Le Mans</b>
<b>Pierre GENUIST</b>	Représentant Syndical CFE-CGC au CSE-E	<b>Direction Régionale</b>
<b>Hervé MARCAULT</b>	Élu CSE-E	<b>St Nazaire</b>
<b>Bruno DIEPPEDALLE</b>	Représentant Syndical FO au CSE-E	<b>Laval/Le Mans</b>
<b>Philippe MAZUR</b>	Représentant Syndical CGT au CSE-E	<b>Laval/Le Mans</b>
<b>Martial MIRAILLES</b>	Élu CSE-E	<b>St Herblain</b>
<b>Fabrice CASSEREAU</b>	Élu CSE-E	<b>La Roche / Fontenay</b>
<b>Pascal CHABAS</b>	Élu CSE-E-Élu CSE-Central	<b>La Roche / Fontenay</b>

***Vos élus Force Ouvrière passeront dans les centres de la Région. N'hésitez pas à leurs faire part de vos interrogations et à leur faire porter vos revendications.***

## Bulletin d'adhésion à FO

### Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

**Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de :  $100 \text{ €} \times 66 \% = 66 \text{ €}$  soit un reste à charge réel de 34 € seulement. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.**

à retourner à **Pascal CHABAS**- UD FO – 16 boulevard Louis Blanc BP 399 – 85010 La Roche sur Yon Cédex  
ou par mail : [fo-pdl@orange.fr](mailto:fo-pdl@orange.fr)

**contact tel: 06.67.60.97.05**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Centre d'attachement: .....

..... Type de contrat : .....

Date .....

Signature

### QUI SOMMES NOUS ?

**FO** est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE** (CGTFO).

#### Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de **liberté et d'indépendance syndicale**, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

**C'est sa force, c'est votre force.**

**Retrouvez toutes les infos sur le site :**

**fo-afpa.fr**